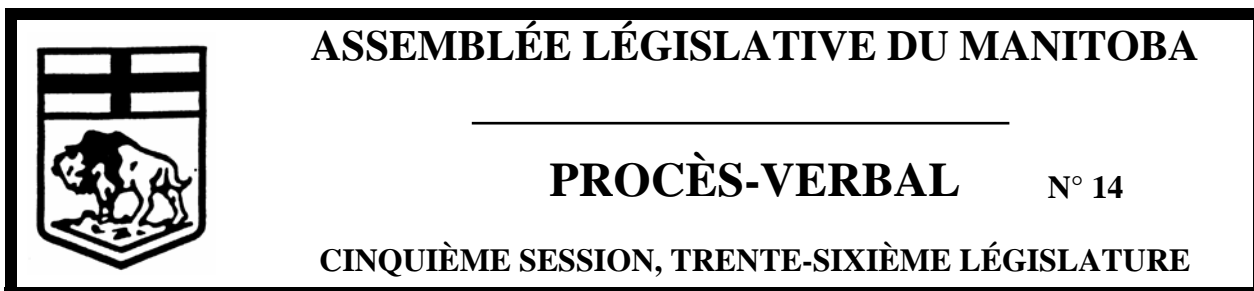


Le lundi 26 avril 1999



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. le *ministre* GILLESHAMMER dépose :

le rapport annuel de l'Entente relative au programme d'infrastructure Canada-Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1998;

(document parlementaire n° 85)

le rapport annuel du Government Information Systems Management Organization (Man) Inc. pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1998;

(document parlementaire n° 86)

le rapport annuel du Fonds de stabilisation des recettes pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1998;

(document parlementaire n° 87)

le rapport annuel du Conseil des corporations de la Couronne pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1997.

(document parlementaire n° 88)

M. le *ministre* STEFANSON dépose :

le rapport annuel de la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1998;

(document parlementaire n° 89)

le rapport annuel de la Health Information Services of Manitoba (HISM) Corporation pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1998;

(document parlementaire n° 90)

Le lundi 26 avril 1999

le rapport annuel du ministère de la Santé pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1998.
(document parlementaire n° 91)

M. le *ministre* TOEWS dépose une copie des règlements déposés en vertu de la *Loi sur les textes réglementaires*, à savoir les règlements n^{os} 228/97 à 62/99.
(document parlementaire n° 92)

La présidente dépose le rapport annuel de l'Ombudsman, que prévoit l'article 55 de la *Loi sur la liberté d'accès à l'information*, pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1997.
(document parlementaire n° 93)

Avec le consentement de l'Assemblée, M. le *ministre* TOEWS dépose le projet de loi n° 18 – *Loi modifiant la Loi sur les services correctionnels/The Correctional Services Amendment Act* –, lequel est lu une première fois.

Conformément au paragraphe 20(1) du *Règlement*, MM. PENNER, ROBINSON et SVEINSON, M^{me} MCGIFFORD ainsi que M. FAURSCHOU font des déclarations de députés.

Sur la motion de M. MARTINDALE, il est ordonné :

QUE la composition du Comité permanent des privilèges et élections soit modifiée comme suit :

Le lundi 26 avril 1999, à 19 heures :
M^{me} MIHYCHUK remplace M^{me} MCGIFFORD.

Sur la motion de M. HELWER, il est ordonné :

QUE la composition du Comité permanent des privilèges et élections soit modifiée comme suit :

Le lundi 26 avril 1999, à 19 heures :
M. le *ministre* PITURA remplace M^{me} DRIEDGER;
M. PENNER remplace M. SVEINSON.

Le lundi 26 avril 1999

M. le *ministre* NEWMAN propose :

QUE le projet de loi n^o 2 – *Loi modifiant la Loi sur les circonscriptions électorales/The Electoral Divisions Amendment Act* – soit lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat.

Après les interventions de M. le *ministre* NEWMAN, M. STRUTHERS, de M. le *ministre* ENNS, de M^{me} FRIESEN et de M. SALE, le débat est ajourné sur la motion de M^{me} CERILLI.

Avec le consentement de l'Assemblée, il est convenu, pour le lundi 26 avril 1999, de ne pas procéder à l'examen des affaires émanant des députés.

M. le *premier ministre* FILMON propose :

QUE l'Assemblée transmette à la famille de feu Neil Gaudry, qui a été député à l'Assemblée législative du Manitoba, ses sincères condoléances et sa gratitude pour le dévouement dont M. Gaudry a su faire preuve dans son travail au service de sa collectivité et de la population du Manitoba, et que la présidente fasse parvenir une copie de la présente motion à la famille du défunt.

Après les interventions de M. le *premier ministre* FILMON, de MM. DOER, LAMOUREUX, ASHTON et DOWNEY, de M. le *ministre* ENNS, de M^{me} FRIESEN, de M. KOWALSKI, de M^{me} la *ministre* MITCHELSON, de M. LAURENDEAU, de M. le *ministre* MCCRAE, de M^{me} la *ministre* RENDER, de MM. ROCAN et EVANS (Entre-les-Lacs), de M^{me} la *ministre* VODREY, de MM. PENNER, HELWER et MCALPINE, de M. le *ministre* NEWMAN, de M. SANTOS, de MM. les *ministres* CUMMINGS et PRAZNIK ainsi que de M^{me} la *ministre* MCINTOSH, la motion est adoptée, l'Assemblée debout.

La séance est levée à 17 h 58, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 13 h 30.

La présidente,

Louise Dacquay